

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-2473

présenté par  
M. Kamardine

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	10 000 000	0	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000	
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000	
<b>SOLDE</b>	0		

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des installations et leurs conditions de travail, il est proposé de flécher 10 000 000€ supplémentaires vers l'action 23 "Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles" des crédits du programme 149

"Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture". Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 1 "Moyens de l'administration centrale" au sein du programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture".

En effet, il est nécessaire d'abonder les moyens dédiés à l'installation pour développer les filières agricoles d'avenir dans les territoires ruraux.